



Le Harcèlement à l'école

Présentation au lycée hôtelier de Blois

Mercredi 27 mars 2024

À destination de représentants de parents

et d'élus des collectivités locales



Le Harcèlement - Mieux le Comprendre

- une problématique récente en France
- une problématique aux conséquences importantes sur la vie future de la future de la victime (dite cible)
- une problématique qui dépasse le temps scolaire
- Une problématique qui a fait l'objet d'un plan de formation conséquent conséquent

DETININ HARARESMENTT

Ilht larsmest Naarsrammettt



Définir le Harcèlement

Le harcèlement se définit comme tout comportement abusif se manifestant manifestant notamment par des paroles, des actes, des gestes, des écrits, ayant écrits, ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à la dignité ou à la santé physique santé physique ou psychique de la personne.

Il y a une situation avérée de harcèlement avérée dans le cas où les 3 critères ci-dessous sont réunis :

- Notion de **groupe** importante,
- Notion de **répétition** des faits,
- Notion de **solitude/souffrance** de la cible

Différentes formes de harcèlement

Harcèlement Moral

Comportements visant à dégrader la vie de la victime dans ses relations avec ses pairs, tels que les critiques incessantes, l'isolement, les humiliations.

Harcèlement physique

Toute forme de comportement en lien avec des agressions physiques, parfois bénignes mais répétées

Cyber-Harcèlement

Harcèlement en ligne via les réseaux sociaux, les messages, les photos ou les vidéos, visant à porter atteinte à la réputation ou à l'intégrité de la victime (encore rare rare en élémentaire). élémentaire).

Harcèlement verbal

Agressions verbales verbales répétées (insultes, déformations du nom nom de famille, réduction de la personne à un aspect aspect physique ...

Conséquences du Harcèlement

1

Désordres psychologiques

Baisse de l'estime de soi, stress, anxiété, dépression, troubles du sommeil ...

2

Problèmes de santé

Maux de tête, troubles gastro-intestinaux, intestinaux, problèmes cardiaques,

3

Impacts sociaux

Isolement, difficultés relationnelles, absentéisme, perte de motivation, baisse des résultats.

Actions de prévention

Formations

des formations sur le harcèlement pour sensibiliser et former les directeurs, puis les enseignants

Journée non au harcèlement

Elle se déroule début novembre ; des ressources sont proposées aux écoles

Signalement facilité

Mise en place de procédures de signalement
signalement simplifiés pour les victimes et leurs familles

Information des familles par les écoles

Rédaction d'un fait établissement par les écoles
écoles

Accompagnement

Offrir une écoute aux victimes de harcèlement :
harcèlement : création des missions référents
référents départementaux et création de postes
postes de coordinateurs harcèlement.

Concours NAH

Production d'affiches ou de vidéos par les écoles,
les collèges et les lycées

10 h de cours par an

Des conseillers pédagogiques ont créé des
ressources clé en main pour tous les niveaux du
CP au CM2

Le Protocole pHARe

1

Formation d'une équipe ressource par circonscription

Une formation importante a été mise en place ; 5 personnes minimum par circonscription

2

Une méthode privilégiée mais pas exclusive

Une méthode non blâmante : la MPP (méthode de la préoccupation partagée) qui partagée) qui doit être mise en place dans les 48h et être efficace dans les 15 jours, les 15 jours,

3

Des sanctions possible en cas de persistance du harcèlement

- Dépôt de plainte par les représentants légaux de la victime ou signalement au procureur
- Rencontre avec les parents de l'intimidateur
- [décret n° 2023-782 du 16 août 2023](#)

La MPP

ETAPE 1

Entretien avec la cible

Dès que l'intimidation a été portée à la connaissance des professionnels, la cible est rencontrée par un membre de l'équipe. Celui-ci laisse la cible parler librement de son malaise. Il lui apporte son soutien et la réconforte. Il lui demande qui sont les élèves qui participent aux brimades.

ETAPE 2

Rencontre avec les
intimateurs présumés

D'autres membres de l'équipe rencontrent individuellement tous ceux qui ont pris part à l'intimidation. On ne les blâme pas. On leur dit qu'on est préoccupé par la situation de la cible et on leur demande ce qu'ils ont eux-mêmes observé. Sitôt que l'intimideur présumé a reconnu que la situation de la cible n'était pas bonne, l'intervenant lui demande ce qu'il pourrait faire améliorer sa situation. Les entretiens sont brefs (pas plus de deux ou trois minutes). Ils sont renouvelés jusqu'à ce que les différents intimideurs aient proposé des solutions constructives au problème qu'ils ont créé. Il n'est pas inutile de rencontrer aussi des élèves qui ne sont que de simples témoins.

ETAPE 3

Rencontres de suivi.

Au cours de cette phase, les membres de l'équipe rencontrent à nouveau les intimideurs et s'assurent que leurs suggestions ont bien été suivies d'effet. La cible est également revue plusieurs fois. On lui demande si elle a constaté des améliorations dans sa situation.

Suivi et Évaluation

Indicateurs de Suivi :
tenue d'un tableau de bord départemental

- Nombre de signalements
- Nature des faits
- Satisfaction des victimes accompagnées

Évaluation de l'efficacité à moyen terme

- Évolution du climat scolaire
- Diminution des comportements de harcèlement
- Amélioration du bien-être à l'école des élèves et des personnels
- Montée en compétences des adultes

Le harcèlement ne s'arrête pas à la porte de l'école

Nécessaire travail partenarial



- Avec les familles
- Avec les collectivités territoriales en charge du périscolaire

**Construction d'un protocole Education Nationale
pour assurer la continuité éducative**

Objectifs :

- Que les partenaires aient le même niveau d'information
- Que la prise en charge soit coordonnée et cohérente



Intimidation / Harcèlement : fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière **répétée** à un camarade des propos ou des comportements négatifs entraînant **l'isolement / le mal-être** de *l'élève cible* (Brimades, humiliations, mauvais geste...)

Situation signalée sur le temps périscolaire

Situation signalée sur le temps scolaire

L'animateur / le responsable périscolaire :

Le directeur :

en réfère au directeur
d'école et prévient la mairie

Étape 1
Dès qu'une situation de harcèlement
est détectée (par la famille, un élève, un adulte)

prévient le responsable et ou les
animateurs du périscolaire

rassure les familles sur la
prise en charge de la situation et
renvoie vers le directeur

Étape 2
La méthode de préoccupation
partagée est déclenchée pour 15 jours

partage tout élément
observé durant le protocole

reste vigilant et informe le
directeur si nouvel élément

Étape 3
La méthode de préoccupation
partagée est terminée

en informe le personnel
périscolaire qui reste vigilant

